

Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet

Compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2012

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012 à 15h00 sous les présidences successives de Madame Christiane BARRET, préfète des Deux-Sèvres, et de Monsieur René CHARRON, après son élection en qualité de Président de la CLE.

Etaient présents :

Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés :

M. Dominique SIBILEAU, Maire de St Cyr-en-Bourg (49)
M. Benoît PRINCAY, Maire de Chouppes (86)
M. Jacques BOCQUIER, Maire de Saint Loup Lamairé (79)
M. Christophe DEHAY, Conseiller Municipal de Saint Varent (79)
M. Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire (79)
M. Louis ENOND, Maire de Cirières (79)
M. Joël GOUIGNARD, Maire de Luzay (79)
M. Patrice HOUTEKINS, Conseiller Municipal de Thouars (79)
M. Pascal PILOTEAU, Maire de Ulcot (79)
Mme Françoise BELY, Vice-Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes
M. Alain LAURIOU, Conseiller Général du Maine et Loire
M. Jean-Pierre ANTOINE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saumur
M. René CHARRON, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
M. Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Loudunais
M. Gérard PIERRE, Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur du Bocage
M. Louis-Marie CHAMPEME, Vice-Président du SIADE de Thouars
M. Yannick VERGNAULT, Président du SMAEDS
M. Edouard RENAUD, Vice-Président du SIVEER
M. Louis-Mairie GREGOIRE, Délégué à la Communauté de Communes de l'Argentonnais
M. Pierre BIGOT, Vice-Président du SIVU des Trois Vallées.

Pour le Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, M. Christian BARBIER
FDPPMA de Maine-et-Loire, M. Jean-Paul SOUTIF
Association Poitou-Charentes Nature, M. François-Marie PELLERIN
Association des Irrigants de la Vienne, M. Jean-Christophe POUVREAU
Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes Vendée, M. Pierre DAVID

Pour le Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Préfecture des Deux-Sèvres, Mme Christiane BARRET
Direction Générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, M. Olivier RAYNARD
DREAL Poitou-Charentes, M. Pierre POUGET
Délégation Interrégionale de l'ONEMA Centre-Poitou Charentes, M. Jean-François LUQUET
Direction Générale de l'ARS Poitou-Charentes, M. Lionel RIMBAUD
DDT de la Vienne, Mme Anne TURLAN
DDT des Deux-Sèvres, M. Jean-Claude PETUREAU

Etaient représentés par mandat :

Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés :

M. Didier GUILLAUME, Maire des Ulmes (49)
M. André PASSELANDE, Maire de Saint Martin de Sanzay (79)
M. Pascal BIRONNEAU, Conseiller Général des Deux-Sèvres

Pour le Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Comité Départemental de canoë-kayak de Maine-et-Loire

Pour le Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Préfecture de Bassin Loire Bretagne, de la Région Centre et du Loiret
Préfecture de la Région Poitou-Charentes et de la Vienne
Préfecture de Maine-et-Loire
Délégation Interrégionale de l'ONEMA Bretagne-Pays de la Loire
DREAL des Pays de la Loire
DDT de Maine-et-Loire

Etaient excusés :

Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés :

Monsieur Régis DANGREMONT, Conseiller Régional de la Région Pays de la Loire
Monsieur Dominique REANT, Vice-Président du Conseil Général de la Vienne
Monsieur Dominique PAQUEREAU, Conseiller Général des Deux-Sèvres
Monsieur Robert LEDUC, Maire de Champigny-le-Sec (86)
Monsieur Jean-Michel MARTEAU, Maire de Maisonneuve (86)
Monsieur Henri LAURENTIN, Maire de Massognes (86)
Monsieur Luc-Alain BERNARD, Adjoint au Maire de Nueil-sur-Layon (49)
Monsieur Jean-Marie GERMON, Adjoint au Maire de Somloire (49)
Monsieur Claude RIGAULT, PNR Loire-Anjou-Touraine

Pour le Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes,
Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire,
Syndicat de la propriété privée rurale des Deux-Sèvres,
Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
Association de la Sauvegarde de l'Anjou,
Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres,
Association des Eleveurs des Deux-Sèvres,
Association des Irrigants des Deux-Sèvres,
Association des Amis des moulins des Deux-Sèvres, Bocage vendéen, Gâtine,
Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres.

Pour le Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Service Départemental de l'ONCFS du Maine-et-Loire

Participaient également :

Madame Flavie THOMAS, SMVT
Monsieur Guillaume CHARRUAUD, SMVT
Monsieur Pascal LAIGLE, CASLD
Monsieur Jacky PRINÇAY, Maire d'Airvault
Monsieur Bernard GELE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-de-Sanzay
Monsieur Laurent OLIVIER, Sous-Préfet de Parthenay
Madame Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Monsieur Didier AUBERT, DDT 79
Monsieur Alexandre BERGE, DDT 79 pôles de Parthenay et Bressuire
Monsieur Alain CLOCHARD, DDT 79 pôle de Bressuire
Madame Mauricette CANTIN, DDT 79
Monsieur Frédéric NADAL, DDT 79

Ordre du jour de la réunion

- Ouverture de la réunion par Madame la Préfète,
- Présentation de la procédure SAGE (contexte législatif et réglementaire),
- Présentation et adoption des règles de fonctionnement de la CLE,
- Election du président de la CLE au sein du collège des élus,
- Election des vice-présidents au sein du collège des élus,
- Constitution du bureau de la CLE,
- Candidature et désignation de la structure porteuse,
- Présentation des enjeux du bassin du Thouet,
- Calendrier des étapes à venir.

Madame la Préfète ouvre la réunion en remerciant les membres de la CLE de leur présence et Monsieur Prinçay, maire d'Airvault pour son accueil dans sa commune dans la salle des fêtes de Soulièvres.

Après quelques mots d'accueil, Monsieur Prinçay présente sa commune aux membres de la CLE.

Madame la Préfète présente ensuite la genèse de l'émergence du SAGE du Thouet et les objectifs de cette réunion d'installation. En conclusion de son propos introductif, Madame la Préfète souligne la nécessité de placer le travail d'élaboration du SAGE du Thouet dans le cadre d'une démarche de progrès vers l'objectif de bon état des eaux. Elle demande à tous les membres de la CLE et en particulier au collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics de s'engager fortement dans l'élaboration du SAGE du Thouet en veillant à l'équilibre des décisions qui seront prises.

Présentation de la procédure SAGE

Après avoir évoqué le contexte de la directive cadre sur l'eau, de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), Monsieur Pouget présente l'outil SAGE, le rôle de la commission locale de l'eau (CLE) et la nécessité d'une structure porteuse. Après quoi il précise les modalités d'élaboration et d'approbation d'un SAGE, sa phase de mise en oeuvre, le contenu du SAGE et sa portée juridique.

Présentation et adoption des règles de fonctionnement de la CLE

Le quorum des 2/3 des membres présents ou représentés étant atteint (42 membres présents ou représentés), la CLE peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement.

Monsieur Nadal présente le projet de règles de fonctionnement tel qu'il a été adressé avec la lettre d'invitation aux membres de la CLE préalablement à la réunion.

Le 6^{ème} alinéa de l'article 8 prévoit que « Les réunions de la CLE sont réservées à ses membres et ne sont donc pas publiques mais des personnes non-membres peuvent y assister en qualité d'observateurs, sur invitation du Président. »

Monsieur Pellerin demande la modification de cet alinéa pour permettre l'accès des réunions de la CLE au public. Après discussion, il est proposé de retenir la rédaction suivante :
« Les réunions de la CLE sont ouvertes au public sauf décision contraire du président ou de la majorité des membres présents ou représentés de la CLE. »

Madame la Préfète soumet le projet de « règles de fonctionnement » ainsi modifié au vote de la CLE. Les règles de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité. Le document est joint au présent compte-rendu.

Election du président de la CLE au sein du collège des élus

Madame la Préfète fait ensuite procéder à l'élection du Président.

Monsieur CHARRON présente sa candidature à cette fonction.

Les bulletins de vote sont distribués aux membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 23
- Suffrages exprimés : 20
- Bulletins blancs : 3

Monsieur CHARRON est élu Président de la CLE à la majorité absolue avec 20 voix.

Madame la Préfète laisse la présidence de la réunion de la CLE à Monsieur CHARRON.

Monsieur CHARRON remercie les participants au vote.

Election des vice-présidents au sein du collège des élus

Comme le prévoient les règles de fonctionnement de la CLE, Monsieur CHARRON fait procéder à l'élection des deux Vice-Présidents.

Monsieur ANTOINE présente sa candidature à la fonction de 1^{er} Vice-Président.

Les bulletins de vote sont distribués aux membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 23
- Suffrages exprimés : 21
- Bulletins blancs : 2

Monsieur ANTOINE est élu 1^{er} Vice-Président de la CLE à la majorité absolue avec 21 voix.

Monsieur LEFEBVRE présente sa candidature à la fonction de 2^{ème} Vice-Président.

Les bulletins de vote sont distribués aux membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 23
- Suffrages exprimés : 22
- Bulletins blancs : 1

Monsieur LEFEBVRE est élu 2^{ème} Vice-Président de la CLE à la majorité absolue avec 22 voix.

Constitution du bureau de la CLE

Les règles de fonctionnement prévoient la création d'un bureau de la CLE composé de :

- 8 membres du collège des collectivités et établissements publics locaux dont le Président et les 2 Vice-présidents,
- 4 membres du collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations,
- 4 membres du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Elles prévoient également que chaque collège désigne ses représentants au sein du Bureau.

Monsieur CHARRON lève momentanément la séance plénière afin de permettre à chaque collège de se concerter pour désigner ses représentants au sein du bureau.

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés :

Sont membres du bureau en qualité de Président et 1^{er} et 2^{ème} Vice-président de la CLE Messieurs CHARRON, ANTOINE et LEFEBVRE.

Pour les 5 autres sièges à pourvoir il y a 7 candidatures : Madame BELY, Monsieur BIGOT, Monsieur BIRONNEAU, Monsieur LAURIOU, Monsieur PAQUEREAU, Monsieur PIERRE et Monsieur RENAUD.

En sa qualité d'élue régionale, il est décidé de statuer en premier lieu sur la candidature de Madame BELY par un vote à main-levée. Madame BELY est désignée à l'unanimité des voix moins une abstention.

L'attribution des 4 sièges restants donne lieu à un vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

Candidats	M. Bigot	M. Bironneau	M. Lauriou	M. Paquereau	M. Pierre	M. Renaud
nombre de voix obtenu	7	7	22	16	22	17

Messieurs LAURIOU, PAQUEREAU, PIERRE et RENAUD sont désignés.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Parmi les 16 membres de ce Collège seulement 6 sont présents ou représentés ce jour.

Les membres présents posent la question de la légitimité de leur désignation compte tenu du nombre important d'absents.

Pour ne pas bloquer le travail à venir du bureau, il est convenu :

- de procéder ce jour à la désignation de 4 représentants du Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées
- et de permettre à ce collège de débattre à nouveau sur sa représentation lors de la prochaine CLE pour confirmation ou modification.

A l'issue des différentes désignations, le bureau est constitué comme suit :

I – Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (8 membres) :

- Monsieur René CHARRON, Président de la CLE, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet,
- Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, 1er Vice-Président de la CLE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saumur-Loire-Développement,
- Monsieur Bruno LEFEBVRE, 2^{ème} Vice-Président de la CLE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais,
- Madame Françoise BELY, Vice-Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes,
- Monsieur Alain LAURIOU, Conseiller Général du Maine et Loire,
- Monsieur Dominique PAQUEREAU, Conseiller Général des Deux-Sèvres,
- Monsieur Gérard PIERRE, Vice-Président de la Communauté de Communes Coeur de Bocage,
- Monsieur Edouard RENAUD, Vice-Président du Syndicat des Eaux de la Vienne.

II – Jusqu'à la prochaine réunion de la CLE, pour le Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (4 membres) :

- Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- Association Poitou Charentes Nature,
- Association des Irrigants de la Vienne,
- Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Etangs Poitou Vendée.

III – Pour le Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (4 membres) :

- Direction Générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes,
- Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre-Poitou Charentes,
- Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres.

Candidature et désignation de la structure porteuse

Monsieur CHARRON rappelle que la CLE est une simple Commission administrative et qu'elle a besoin d'une structure porteuse à laquelle confier son secrétariat ainsi que des études et analyses nécessaires à l'élaboration du SAGE et au suivi de sa mise en oeuvre.

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE du Thouet sont solidairement candidats au co-portage du SAGE du Thouet.

Monsieur CHARRON présente cette candidature.

A l'issue de la présentation, Monsieur BIGOT demande pourquoi il n'est envisagé de conventionner qu'avec les communautés de communes du territoire et non avec les syndicats de rivière qui ont pour leur part la compétence hydraulique.

Monsieur CHARRON indique que les communautés de communes sont une entrée pour toucher l'ensemble des collectivités concernées. Il s'agit d'une présentation synthétique qui pourra être développée.

Concernant le portage du SAGE du Thouet, Monsieur BIGOT regrette qu'il n'y ait pas eu un candidat autre que ces deux collectivités. Il exprime son inquiétude quant à une possible attitude hégémonique.

Monsieur CHARRON assure qu'une telle posture n'est absolument pas dans son intention et que l'avenir en apportera la démonstration.

Monsieur CHARRON soumet au vote de la CLE la candidature conjointe du SMVT et de la CASLD au co-portage du SAGE du Thouet. Cette candidature est adoptée à l'unanimité moins une abstention. Le SMVT et la CASLD sont désignés conjointement comme structure porteuse du SAGE du Thouet.

Monsieur CHARRUAUD présente alors les caractéristiques et les principaux enjeux du territoire du SAGE du Thouet. Il présente ensuite un planning prévisionnel de l'élaboration du SAGE sur 6 années.

Il précise que l'ensemble des documents ayant servi aux présentations au cours de la réunion seront disponibles sur le site internet du SMVT à l'adresse suivante :

<http://www.valleeduthouet.fr/cote-riviere/>

Les points de l'ordre du jour de la réunion ayant été examinés, Madame la Préfète et Monsieur le Président de la CLE remercient les participants et lèvent la séance à 17h45.

La Préfète,



Christiane BARRET

Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du Thouet,



René CHARRON

